

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°3

Séance du 8 décembre 2023

Convocation du 1^{er} décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 décembre 2023

OBJET : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°3

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2023 adopté le 23 mars 2023,

Vu ses délibérations du 22 juin et du 27 septembre 2023 adoptant les décisions modificatives n° 1 et n°2,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2023 :

	BP 2023	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2023
Recettes de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	218 000 €	89 400 €	50 005 400 €
Dépenses de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	218 000 €	89 400 €	50 005 400 €
Recettes d'investissement	21 563 000 €	- €	215 700 €	- €	21 778 700 €
Dépenses d'investissement	21 563 000 €	- €	215 700 €	- €	21 778 700 €

ADOPTE la décision modificative n°3 au budget de la ville, exercice 2023, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

le secrétaire de séance

